



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Procurations : 0

Convocation :

14 avril 2026

Délibération Numéro

2026.27.04.13

Objet :

**DEMANDE
D'ATTRIBUTION DU
TITRE DE MAIRE
HONORAIRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260427-2026270413-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Avril 2026**

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme GEHAN Danièle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LE CORRE Gérald, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

Absents excusés : Mme COLOMBEL Véronique,

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie
Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.
Le Conseil municipal de Beuzeville-la-Grenier,

EXPOSE

L'honorariat est conféré par le Préfet du Département,
Le Préfet peut décider d'attribuer l'honorariat soit de sa propre initiative soit sur proposition de la collectivité d'exercice, soit sur proposition d'un tiers.

Vu les dispositions de l'article L. 2122-34-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'engagement marqué et les services rendus par Monsieur Gérard CAPOT, élu conseiller municipal en mars 1989, puis troisième adjoint au maire en juin 1995 avant d'exercer la fonction de maire à compter de septembre 2004 jusqu'à son départ en mars 2026,

Considérant les contributions significatives apportées à la commune durant ses mandats successifs,

Considérant que Monsieur Gérard CAPOT remplit toutes les conditions requises afin de bénéficier de cette distinction,

Considérant le souhait de l'ensemble du Conseil Municipal de proposer le titre de Maire honoraire à Monsieur Le Préfet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE de solliciter auprès des services de l'Etat l'attribution du titre de « Maire Honoraire » à Monsieur Gérard CAPOT, maire sortant, en reconnaissance de son dévouement et de son action au service de la commune de Beuzeville-la-Grenier.

Fait et délibéré en séance le 27 avril 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire
François AUBER

La Secrétaire de séance
Martine MAILLARD